

## TAXE D'APPRENTISSAGE – 2023 : Nouvelles modalités

Ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021

**Etablissement bénéficiaire :**

**LYCEE AGRICOLE A. FALLIERES  
Rte de Francescas  
47600 NERAC**

**Code UAI : 0470662 P**

**Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?** Impôt obligatoire reversé par les entreprises et les commerces, la taxe d'apprentissage est une ressource incontournable destinée à améliorer notre potentiel pédagogique ainsi qu'à optimiser les conditions de travail de nos élèves et étudiants. Elle constitue un levier essentiel pour favoriser le développement de nos formations. Calculé sur la base de la masse salariale, cet impôt est à régler **entre le 5 et le 15 mai 2023**.

**A qui reverser la taxe d'apprentissage ?** L'ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement et à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage acte le fait que le solde de la taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse salariale brute 2022) doit être versé par les employeurs assujettis **entre le 5 et le 15 mai 2023**.

Pour s'acquitter de cette obligation, ***les employeurs doivent déclarer et payer le solde de la taxe d'apprentissage 2022 sur la DSN (déclaration sociale nominative) d'avril 2023 au titre de la masse salariale de l'année 2022 auprès de l'URSSAF ou de la MSA.***

Les employeurs peuvent déduire des versements en nature (matériels, équipements) à un CFA ou UFA

### **Versement du solde de votre taxe d'apprentissage au profit de l'EPLEFPA Du Lot-et-Garonne/LEGTA A. FALLIERES :**

- 1) Choix de **l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne** bénéficiaire pour l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de la *plateforme de fléchage SOLTÉA* à **compter du 25 mai 2023**.
- 2) Versement des fonds à l'issue par la Caisse des dépôts à l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne

NB : La plateforme de fléchage SOLTÉA permettra également aux employeurs de suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des dépôts à l'attention de **l'EPLEFPA du Lot-et-Garonne**.

Nous vous remercions, et plus encore les élèves et étudiants, de votre futur versement, dont nous nous ferons un devoir de vous informer de la destination pédagogique en terme de dépense.